



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 15h30, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET , Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Séverine GALBRUN.

Procurations : Yasmine GONAY à Gérard BAKINN
Claire DOMELAND à Christian RIZZARDI

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 novembre 2024

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	02
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : 1

2024_35_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 6 octobre 2022 approuvant le tableau des emplois du CCAS,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 novembre 2024,

Considérant le transfert de la compétence jeunesse de la Ville au CCAS, il convient de créer les deux postes afférents à cette compétence,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :
 - De créer à compter du 1^{er} janvier 2025 les emplois suivants :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail du poste
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	1	35h00
Adjoint d'Animation	1	35h00

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice-Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

-Tableau des emplois du CCAS

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Président du CCAS

Guy GENET